

Procès-verbal du comité syndical
d'Artois Mobilités du jeudi 29 juin 2023

Le **jeudi 29 juin 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **Alain DUBREUCQ**, 3^{ème} vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :

M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ;

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : /

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;

M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. David THELLIER ;

CAHC : Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH ;

CALL ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI

CAHC : M. Bernard DELIERS ;

CALL : /

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;

CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Marcello DELLA FRANCA M. Alain MASSON ; M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ;

CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;

Pouvoirs : M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Dominique REAL

Suppléances : Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Maurice LECOMTE ; M. David THELLIER a été suppléé par M. Jacques SWITALSKI ; M. Bruno CHRETIEN a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ;

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET

* *
*

ORDRE DU JOUR

1. Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
2. Procès-verbal du comité syndical du 13 avril 2023

Affaires financières

1. Affectation des résultats – Rectificatif Exercice 2022 - M43
2. Approbation de la décision modificative n°1 – Budget principal M14 et budget annexe M43
3. Approbation du règlement budgétaire et comptable dans le cadre de la mise en place de la M57
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
5. Adoption des nouvelles modalités d'amortissement comptable des immobilisations dans le cadre de l'adoption de la M57

Administration Générale

6. Mise à jour du tableau des effectifs
7. Modification des délégations au Président

Commande publique

8. Attribution du Marché 22SM09 : « Maitrise d'œuvre de conception, de planification et réalisation de de travaux de réparation des bordures de GLO »
9. Attribution du Marché 22SM16 : « Accord-cadre relatif à l'organisation et à l'exécution de services de transport scolaire d'élèves en situation de handicap ou en véhicules légers »

Transports

10. Approbation de la convention avec la Région pour le financement du transport scolaire de lycéens de septembre 2022 à juillet 2023
11. Approbation de la convention attributive de subvention d'investissement « Enquête Mobilité Certifié Cerema » de l'Artois entre l'Etat et Artois Mobilités
12. Approbation d'une convention de mutualisation pour le transport scolaire adapté entre le syndicat mixte Artois Mobilités et le Département du Pas-de-Calais
13. Approbation de conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre chacune des villes de Dourges, Noyelles Godault et la société Transdev Artois Gohelle et Artois Mobilités

Rapports d'activités

14. Rapport d'activités TADAO
15. Rapport d'activités d'Artois Mobilités

- Questions diverses

M. le président ouvre la séance. Il demande si le relevé des décisions du président ainsi que le procès-verbal suscitent des observations et s'ils peuvent être approuvés en l'état. Personne ne se manifeste.

Le comité syndical :

- **A pris connaissance**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2023/19 à 2023/41) prises sur délégation du comité syndical.
- **A approuvé** le procès-verbal du comité syndical du 13 avril 2023.

1°) Affectation des résultats – Rectificatif Exercice 2022 - M43 et 2°) Approbation de la décision modificative n°1 – Budget principal M14 et budget annexe M43

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : Une erreur comptable a été relevée. On s'est aperçu avec les services de la trésorerie qu'il y avait un problème. Les services d'Artois Mobilités ont repris les maquettes budgétaires. Il a été identifié une erreur sur le logiciel qui n'avait pas calculé correctement les sous totaux et avait causé ainsi un résultat faussé. On vous propose tout simplement une rectification du résultat. Cela ne change rien en principe. Il n'y a pas d'erreur majeure. Cela permet de proposer ensuite sur la deuxième délibération une modification en décision modificative puisque naturellement, on a repris dans le budget primitif l'affectation des résultats. Comme cette affectation est fautive, il faut la corriger dans le budget primitif. Ce dernier étant déjà adopté, la correction a lieu par décision modificative.

Vous allez le voir, en M14, on régularise une différence de 44 centimes et sur la M43, c'est un peu plus important puisqu'on affecte un résultat à 13 millions et on propose, pour équilibrer le budget de réduire certaines recettes de subvention dont la réception n'est pas garantie pour cette année. Je rappelle que ce sont des subventions qui ont trait pour la majorité aux travaux qui ont eu lieu en 2018 et 2019. On a reçu les subventions relatives aux travaux de 2017. On reste dans l'expectative avec les services notamment régionaux et les services de l'Etat pour réceptionner la suite des subventions. Ces subventions nous sont dues, on aura l'occasion de les réinscrire pour financer autre chose, notamment l'achat des bus électriques qui va démarrer cette année.

On sera plus vigilant la fois prochaine, d'autant plus que l'on ne sera plus en M14.

M. Laurent DUPORGE : Voilà mes chers collègues. Est-ce que vous êtes d'accord ? (*Aucun participant ne se manifeste*) Pas de souci. Merci.

Le comité syndical :

A DÉCIDÉ de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 34 240 453.13 euros
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 0 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 125 299.57 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023.

Et A PRÉCISÉ que la délibération n° n°2023/19/CS du comité syndical d'Artois Mobilités du 13 avril 2023 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe selon la nomenclature comptable M43 susvisée est retirée ; la présente délibération lui est substituée.

2023/27/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

& A APPROUVÉ la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération, et **A VOTÉ** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

2023/28/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

&

A APPROUVÉ la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération et **A VOTÉ** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

2023/29/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

3°) Approbation du règlement budgétaire et comptable dans le cadre de la mise en place de la M57 & 4°) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 & 5°) Adoption des nouvelles modalités d'amortissement comptable des immobilisations dans le cadre de l'adoption de la M57

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : Nous allons passer à la règlementation comptable M57. Pour les plus anciens d'entre vous, la M14 a remplacé dans les années 95/96 la règlementation M12. Ce sera la même chose dans vos mairies. Il nous est obligatoire d'arrêter un certain nombre de choses. On vous propose d'abord une délibération n°3 qui porte sur le règlement budgétaire et comptable dans le cadre de la mise en œuvre de la M57. On reproduit majoritairement ce qui était déjà existant, notamment les autorisations de programme etc. Une autre délibération doit être validée : la bascule vers la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

M. Laurent DUPORGE : Quels sont les principes de la M14 et de la M57 ?

M. Fabrice SIROP : La M14 a été expérimentée en 1996 et généralisée en 1997. La M57 ne change pas fondamentalement par rapport à la M14. L'idée est d'avoir une norme comptable qui soit identifiée quelle que soit la collectivité notamment le Département, la Région etc. Sur le plan comptable, elle s'inspire comme la M14 du plan général comptable qui est celui appliqué dans les entreprises. Elle s'en inspire parce que naturellement, les particularités qui sont les nôtres, dans un budget où l'on travaille essentiellement sur des comptes de classe 6, qui sont les dépenses de fonctionnement, des comptes de classe 7 qui sont les recettes de fonctionnement et les comptes de classe 2 qui sont des comptes d'immobilisations et les comptes de la classe 1 qui sont les comptes financiers, notamment tout ce qui est emprunt, dette etc. Les autres comptes de la nomenclature comptable générale sont gérés par le trésor public. Ce qui fait la différence pour Artois Mobilités avec une entreprise, c'est que nous avons des comptes strictement budgétaires, ce qui veut dire par exemple que l'on n'a pas de compte comme une entreprise de trésorerie, ce qui était déjà le cas en M14. Il n'y a pas de grands changements, les principes restent les mêmes. Simplement, ce sera la même norme comptable qui s'appliquera à toutes les strates de collectivités et cela va permettre sans doute, une meilleure automatisation des produits et peut-être d'éviter les problèmes que l'on a rencontrés et évoqués au point précédent.

M. Laurent DUPORGE : On doit changer les logiciels ? Cela coûte combien ?

M. Fabrice SIROP : Oui, bien sûr. Cela coûte 5 000€. Notre fournisseur de logiciels travaille dessus avec les services de l'Etat pour être prêts.

Un intervenant pose une question. Son micro n'étant pas allumé, l'intervention n'est pas retranscrite.

M. Fabrice SIROP : Ce ne sont pas tout à fait les mêmes opérations. Il va y avoir des modifications dans les saisies. Nous allons conserver en parallèle du budget M57 un budget M4 pour les services publics industriels et commerciaux (SPIC). Notre budget transport va rester en M43. C'est-à-dire que les services de l'Etat n'ont pas profité de l'occasion pour compiler toutes les nomenclatures en 4, c'est-à-dire M41 etc, et donc nous resterons avec la même qui est ancienne mais qui s'applique uniquement aux SPIC. Pour les modalités d'amortissement, la délibération n°5, nous sommes toujours dans le cadre de l'instruction M57 ; nous avons essayé d'homogénéiser entre les deux budgets.

M. Laurent DUPORGE : Vous êtes d'accord là-dessus ? Pas de souci, merci.

Le comité syndical

3°) A APPROUVÉ le règlement budgétaire et financier d'Artois Mobilités annexé à la présente délibération.

2023/30/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

4°) A ADOPTÉ la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal d'Artois Mobilités à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

A PRÉCISÉ que le budget principal d'Artois Mobilités sera voté par nature.

A AUTORISÉ le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des dépenses de personnel, dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

A PRÉCISÉ que le Président informera le comité syndical des mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions du président lors de la séance suivante du comité syndical.

A AUTORISÉ le Président d'Artois Mobilités à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023/31/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

5°) A ADOPTÉ l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour le budget principal d'Artois Mobilités relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

A PRÉCISÉ que la date de mise en service est celle du dernier mandat d'acquisition pour l'application de la règle du prorata temporis.

A DECIDÉ DE DÉROGER à la règle de l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le seuil est fixé à 1000€.

A AUTORISÉ que les biens de faible valeur soient regroupés au sein d'une fiche inventaire globalisée annuelle amortie sur 1 an et soient sortis automatiquement de l'inventaire après amortissement.

A FIXÉ les nouvelles durées d'amortissement pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget en M57 comme indiquées en annexe 1 de la présente délibération.

A RAPPELLÉ que les durées d'amortissement concernent les immobilisations réalisées sur le budget M43 de la collectivité comme indiquées en annexe 2 de la présente délibération.

A AUTORISÉ Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023/32/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

6°) Mise à jour du tableau des effectifs

M. Laurent DUPORGE : Le tableau des effectifs doit être mis à jour.

M. Fabrice SIROP : Nous avons eu plusieurs fois la Préfecture qui nous a fait remarquer qu'il fallait modifier le tableau des effectifs : quand bien même que nous avons prévu que tel poste était occupé par un rédacteur/un rédacteur principal ou attaché/ attaché principal, cela reste insuffisant. Il faut aussi à chaque fois le préciser. Cela va nous permettre aujourd'hui de promouvoir des agents qui ont eu un concours ou un avancement de grade. Cela ne change pas le nombre global de l'effectif d'Artois Mobilités.

M. Laurent DUPORGE : Très bien. Pas de souci ? Merci.

Le comité syndical

A DÉCIDÉ l'adopter le tableau des effectifs ci-annexé.

2023/33/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

7°) Modification des délégations au Président

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : Nous souhaitons que le Président puisse signer un certain nombre d'avenants à des conventions de perception de subventions. Parfois, nous percevons des subventions dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage, ce qui a été souvent le cas pour les travaux du BHNS. Les conventions sont rédigées pour que l'on puisse facturer du TTC aux communes. Or, nous avons touché des subventions d'ENEDIS, ce qui fait que nous ne pouvons pas facturer du TTC à ENEDIS alors que nous avons déjà touché la TVA. Donc on est en train de voir avec le trésor public si nous sommes obligés de faire un avenant à la convention. Selon notre analyse, nous devons faire un avenant. Comme cela fait un certain temps que les communes attendent les décomptes et qu'Artois Mobilités attend l'argent dépendant des décomptes, nous vous proposons d'autoriser le Président à signer ces avenants. Il y aura naturellement à chaque fois une décision du Président et vous la retrouverez dans le relevé des décisions. C'est quelque chose d'assez pragmatique. C'est très technique mais nous voulions vous l'expliquer parce que ces situations sur des travaux d'enfouissement, parfois ENEDIS donne de l'argent pour compenser la TVA. Nous ne comprenons pas ce mécanisme. Et d'autres fois, ce n'est pas le cas. Nous devons à chaque fois faire une balance et cela peut amener effectivement à la modification de la convention. Il n'est pas question de gagner de l'argent sur les communes ni que les communes ne paient pas ce qu'elles doivent. Cela nous a permis à tous la dernière fois que nous avons eu la chambre régionale des comptes d'être à la fois clairs et limpides. Je rappelle le précédent de Douai il y a quelques années, où toutes les conventions de DMOA qui prévoyaient que le syndicat des transports prenait en charge un certain nombre d'aménagements de leur BHNS ont été annulées. Les communes ont dû rembourser au syndicat des transports. Nous avons évité cela.

M. Laurent DUPORGE : Pas de souci sur cette délibération ? *(Aucun participant ne se manifeste)*

Le comité syndical :

A DÉCIDÉ de modifier la liste des délégations précédemment attribuées au président du SMT Artois-Gohelle – ci-annexée - pour la durée de son mandat et d'ajouter la délégation suivante :

- Décider de la conclusion des avenants aux conventions portant désignation de maître d'ouvrage unique conclus avec des tiers, dès lors que ces avenants n'impliquent ni une modification du programme des travaux, ni la validation d'une augmentation de l'enveloppe financière allouée.

A PRÉCISÉ que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le président rendra compte au comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci.

A RAPPELLÉ que les décisions prises sur délégation du comité syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables.

A PRÉCISÉ qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1^{er} vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2^e vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 3^e vice-président.

ET A AUTORISÉ le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le comité syndical.

2023/34/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

8°) Attribution du Marché 22SM09 : « Maitrise d'œuvre de conception, de planification et réalisation de de travaux de réparation des bordures de GLO »

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : Sur les bordures de GLO (*gabarit limite d'obstacle*), je vous rappelle ce qui a précédé. Les bordures de GLO sont les bordures qui marquent la différence entre le site propre BHNS et le reste de la chaussée. C'est donc une petite élévation sur le site propre. Nous nous sommes aperçus que sur la partie est du périmètre, donc la CALL et la CAHC, il y avait un pianotage extrêmement fort. Nous nous sommes très rapidement interrogés pour savoir pourquoi les bordures portaient et cela faisait des trous donc nous avons réalisé des réparations d'urgence etc. Très rapidement, nous avons conclu - ce ne sera pas forcément la conclusion qui sera rendue par le tribunal - qu'il y avait un défaut de conception par le maître d'œuvre, et dans un certain nombre de cas, un défaut de réalisation des entreprises. Il y a des lieux où se cumulent le défaut de conception et le défaut de réalisation, c'est-à-dire que les entreprises n'ont pas respecté a minima les prescriptions du maître d'œuvre qui était chargé de contrôler les travaux et qui, les a pourtant validés.

Nous sommes dans une logique extrêmement complexe. Nous estimons le préjudice à au moins 20 millions d'euros, ce qui est considérable. Le tribunal a nommé un expert il y a maintenant deux ans. Une fois que les responsabilités seront posées, nous voulons être prêts pour la suite. Donc nous avons imaginé un marché de maîtrise d'œuvre avec un double objet, à la fois pour faire réparer les bordures de GLO et pour proposer une solution fiable. Sur la CABBALR, les bordures de GLO tiennent. Dans la zone industrielle de Ruitz où les camions sont nombreux à rouler dessus, les bordures de GLO n'ont pas de désordres. Donc, il y a eu une mise en œuvre et une conception qui étaient complètement différentes.

Ce maître d'œuvre pour commencer préparera l'exécution qui devra être faite. Ce n'est pas la même chose de travailler en milieu ouvert et en milieu fermé. Dans notre cas, nous allons travailler en milieu ouvert et donc, s'il faut recouler du béton, c'est 3 semaines de séchage etc.

Il faut que tout ça soit le mieux pensé. Assez étrangement, nous avons eu un seul candidat, je parle sous le contrôle de M. Dubreucq. Il y en avait 3 possibles : INGEROP qui a répondu, ARTELIA qui est mis en cause et qui pouvait difficilement répondre alors qu'il prétend que ce qu'il a fait est correct et EGIS qui a travaillé sur le côté CABBALR, qui pour des raisons qui lui sont propres, n'a pas candidaté. Seul INGEROP a candidaté, et a fait une offre assez bonne dans l'ensemble. Il y a eu des négociations à la fois sur le prix, sur la méthodologie. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie la semaine dernière vous propose de passer ce marché de maîtrise d'œuvre pour les bordures de GLO avec cette entreprise, sachant que les dépenses qui seront réalisées dans le cadre de ce marché vont accroître notre préjudice. Lorsque nous serons devant le juge, ou peut-être que les mis en cause nous proposeront une solution transactionnelle, cela viendra aggraver le coût pour les entreprises.

L'idée est d'être prêt et de ne pas perdre une année supplémentaire quand les décisions seront prises, à la fois juridiquement et financièrement pour lancer les réparations.

M. Pierre CHÉRET : Globalement, ce sont l'ensemble des quais qui sont concernés.

M. Fabrice SIROP : Ce ne sont pas les quais, ce sont les bordures de GLO. C'est quasiment tout le linéaire de la ligne Bulle 1. C'est tout le linéaire qui sépare le site propre, c'est-à-dire la voie réservée au BHNS. Il y a une entreprise qui a travaillé sur la Bulle 5 et la Bulle 7, c'est le groupement EUROVIA-JEAN LEFEBVRE, pour ne pas le nommer, qui a refusé d'appliquer la méthodologie du maître d'œuvre. Cela nous avait interpellé, nous avons demandé au maître d'œuvre pourquoi une entreprise refusait de faire comme les autres qui ont fait un peu comme l'a fait EGIS sur le côté CABBALR, ce que l'on appelle des longrines en béton armé. Ils ont coulé des longrines en béton sur lesquelles ils sont venus poser des bordures de G.L.O. Sur ce linéaire, il n'y a pas de désordres à quelques exceptions près sur les entrées de zones. Globalement, il n'y a pas de problème. En termes de démonstration, cela va plutôt dans notre sens. Mais il y aura effectivement quasiment tout le linéaire de la Bulle 1 qui est en site propre, et cela va être compliqué, comme à Liévin ou Sallaumines où il y a presque 4 kilomètres de site propre. La Bulle 3 est aussi concernée mais il y a moins de site propre sur la Bulle 3 que sur la Bulle 1. Il y a moins de désordres sur la Bulle 3, c'est surtout en sortie de d'agglomération.

M. Laurent DUPORGE : Il y a des réparations de fortune qui sont opérées. Je pense que vous l'avez vu, ce n'est pas très esthétique. C'est parfois saillant ce qui peut entraîner des crevaisons notamment, cela ne peut pas durer. Si les négociations transactionnelles n'aboutissent pas, cela peut encore durer très longtemps. Aux vu des sommes en jeu, je pense que chacun va se battre jusqu'au bout. J'ai connu cela dans une affaire de pollution d'eau, entre VEOLIA et TOTAL. Cela a duré plus de 10 ans. J'espère donc que cette affaire se règlera rapidement et à l'amiable.

M. Pierre CHÉRET : Les communes sont informées ?

M. Fabrice SIROP : Oui, les maires sont informés. Nous avons rencontré un certain nombre de maires qui sont concernés, Liévin, Lens, Sallaumines etc qui ont des linéaires très importants. Ils s'émeuvent et ils ont raison. On l'a aussi dit en comité syndical plusieurs fois.

C'est la première fois que je rencontre une expertise qui dure plus de deux ans. Les entreprises refusent de reconnaître leur responsabilité. Elles sont représentées par leurs avocats. Ces entreprises ont le même assureur. Certaines iront peut-être chercher la transaction une fois leur responsabilité engagée. Je pense que cela va se débloquer. Après, vous aurez peut-être à choisir - la procédure étant en cours - entre la création d'un fond où l'on emprunte l'argent pour lancer les travaux en attendant la décision finale ou on attend la décision pour lancer les travaux. L'Expert devait nous remettre son pré-rapport avant l'été et nous ne l'avons pas reçu aujourd'hui.

M. Gaëtan VERDOUCQ : J'avais constaté sur Beuvry que ce qui a été dégradé a été remplacé par un enrobé. Ce sont des solutions provisoires. Cela est disgracieux mais je n'avais pas cette information.

NB : La Commune de Beuvry n'est pas concernée par l'expertise judiciaire et la maîtrise d'œuvre désignée n'interviendra pas sur ce périmètre.

M. Fabrice SIROP : Oui, c'est disgracieux. Ce sont des enrobés qui n'ont pas la même couleur... Comme l'a dit Monsieur le Président, ces réparations sont nécessaires pour la sécurité des usagers. On ne pensait pas que cette affaire aurait durer aussi longtemps et que cela allait se généraliser de cette manière. Entre le début de l'expertise et aujourd'hui, les désordres ont doublé. On craint qu'à terme, toutes les bordures de GLO soient affectées.

M. Laurent DUPORGE : C'est une affaire à suivre.

A ATTRIBUÉ le marché n°22SM09: « Maitrise d'œuvre de conception, de planification et réalisation de de travaux de réparation des bordures de GLO » au groupement composé de la société Ingérop sise 6 rue des Peupliers – CS50410 - 59814 Lesquin, et de la société Hexa Ingénierie sise 670 Rue Jean Perrin – ZI

Doriginies - 59502 Douai pour un montant forfaitaire de la tranche ferme 1 940 760 € HT et d'un montant maximum pour la tranche optionnelle de 1 000 000 € HT.

ET A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2023/35/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

9°) Attribution du Marché 22SM16 : « Accord-cadre relatif à l'organisation et à l'exécution de services de transport scolaire d'élèves en situation de handicap ou en véhicules légers »

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : On a ce type de marché qui nous permet de remettre en concurrence les entreprises qui ont été retenues pour un certain nombre de lots pour le transport d'enfants en difficulté cognitive ou physique et qui n'ont pas été reconnus à 100% par la MDPH qui ne les prend donc pas en charge.

Au demeurant, ces élèves ne peuvent pas aller dans des établissements ordinaires desservis par les transports scolaires classiques ou ils ne peuvent pas prendre les transports scolaires. Nous profitons ainsi de ce marché pour assurer des circuits scolaires dans des endroits un peu complexes à desservir avec des bus scolaires. Depuis un certain nombre d'années, nous avons mis en place ce type de transports par un marché pluriannuel qui va se traduire chaque année par une nouvelle mise en concurrence. Ce marché a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres. On vous propose donc une liste d'entreprises qui seraient amenées à répondre à nos appels d'offres. Il n'y a donc aujourd'hui pas d'attribution de marché puisqu'on va définir les lots en fonction des élèves qui nous sont signalés chaque année. Je rappelle qu'une année, la MDPH avait rendu ses oracles le 1^{er} septembre, ce qui avait compliqué le travail pour nous et surtout les parents d'élèves. Nous essayons d'anticiper le plus possible ces affaires-là.

M. Jean-Pierre SANSEN : Je vois dans la liste une entreprise qui est basée sur Paris.

M. Fabrice SIROP : Elles ont des agences locales. Elles ont des points relais en général. Elles sont tenues en théorie de reprendre le personnel de l'entreprise qui avait le lot qu'elles gagneraient. Au regard du code de la commande publique, nous avons choisi des entreprises susceptibles d'assurer les prestations correctement. Nous avons analysé les offres en fonction du nombre de véhicules, du parc, du nombre de chauffeurs etc. Nous avons vu qu'il y a beaucoup d'entreprises parisiennes qui ont des marchés locaux dans le Pas-de-Calais.

M. Jean-Pierre SANSEN : Il y a des petites entreprises ?

M. Fabrice SIROP : Il y a des entreprises de toutes tailles. De grandes entreprises avec des succursales régionales et des entreprises locales, par exemple MULLIE et d'autres TRAVELIS. Nous avons respecté le code de la commande publique. Il ne peut être écarté du code de la commande publique une entreprise uniquement au motif que son siège est éloigné du lieu de prestations.

M. Laurent DUPORGE : On peut voter cette délibération ? Pas de remarque ? Très bien.

Le comité syndical :

A ATTRIBUÉ le marché n°22SM16 : « Accord-cadre relatif à l'organisation et à l'exécution de services de transport scolaire d'élèves en situation de handicap ou en véhicules légers » à :

- ADIATE NORD EST (7-9 Rue Jacquard **91280 Saint Pierre du Perray**)
- VOYAGES MULLIE (246 Rue de Condé – **62160 Grenay**)
- JL INTERNATIONAL (1, rue Paul Henri Spaak – **77240 Vert Saint Denis**)

- TRANSPORTS ROSE XAVIER (ZAC du Chevalement, Rue des Gaeries **59286 Roost Warendin**)
- TRAVELIS (26 rue de Sarreguemines **62440 Harnes**)
- PROXIDROP (Parc d'activités de Bonnel **59187 Lallaing**)
- DEUX PJ (BP 70528 **77005 MELUN** Cedex)
- UNIGO (Boréal Parc 112 rue Françoise Dolto **62217 Beaurains**)
- TRANSPORT VOYAGES MOBILITE ADAPTEE (60 Ruelle du Coude **59850 Nieppe**)
- MOBI France (6 Rue Léon Droux **62300 Lens**)
- MOREA (65 Rue Jules Guesde **62700 Bruay La Buisserie**)
- EIFFEL TRANSFER SERVICE (44 rue Sébastien Mercier **75015 Paris**)

ET A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2023/36/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

10°) Approbation de la convention avec la Région pour le financement du transport scolaire de lycéens de septembre 2022 à juillet 2023

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : C'est une délibération habituelle. La Région nous oblige à délibérer deux fois par an par moitié d'année scolaire. Il s'agit de la contribution de la Région au transport des lycéens. Nous vous proposons d'accepter la subvention.

M. Laurent DUPORGE : Mes chers collègues, vous l'acceptez ? D'accord.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ la convention relative au financement du transport scolaire des lycéens sur le ressort territorial d'Artois Mobilités du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.

A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A PRÉCISÉ que le montant de la participation maximum du conseil régional Hauts-de-France s'élève à 2 100 392,14€ (soit 50% du coût total de prise en charge du transport scolaire des lycéens qui est estimé à 4 200 784,28€ pour une année scolaire).

2023/37/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

11°) Approbation de la convention attributive de subvention d'investissement « Enquête Mobilité Certifiée Cerema » de l'Artois entre l'Etat et Artois Mobilités

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : Nous avons déjà évoqué au comité syndical l'enquête mobilités certifiée CEREMA. C'est l'ancienne enquête ménage/déplacements. Elle a eu lieu au cours de ce premier semestre 2023 sur l'ensemble du périmètre d'Artois Mobilités. Nous avons écrit à chacun des maires en ce sens. Nous avons eu quelques difficultés à obtenir des résultats conformes à nos attentes dans la mesure où il y a eu des difficultés pour interroger les gens par téléphone. Nous avons dû faire passer ces enquêtes téléphoniques en enquêtes physiques. L'objet de cette délibération est d'autoriser le Président à demander la subvention de l'Etat sur ce type d'enquête qui s'élève à 250 000€. Nous aurons les résultats de cette enquête à la fin de cette année.

M. Pierre CHÉRET : Il y a quelques semaines, une enquête a été faite sur la rocade qui a créé des bouchons. Personne n'était prévenu. Qui est-ce qui a réalisé cette étude ?

M. Laurent DUPORGE : Si c'est sur la rocade, c'est l'Etat qui a réalisé cette enquête.

M. Fabrice SIROP : C'est l'Etat qui a réalisé ce que l'on appelle des enquêtes cordons pour identifier des modalités de déplacements. C'est une grosse opération. Il fait intervenir les gendarmes pour arrêter les véhicules et les contrôler. Nous ne savions pas où ils allaient intervenir ni à quelle date. Nous n'étions donc pas en capacité de prévenir les élus.

M. Laurent DUPORGE : Ces enquêtes ont peut-être lieu dans le cadre des réflexions qui sont en cours sur la création de nouveaux échangeurs.

M. Fabrice SIROP : Ce sont des enquêtes réalisées par l'Etat de manière assez régulière. Ils ont décidé de les faire en Hauts-de-France. Ils ont commencé par Lille et après de manière plus décalée. Cela crée des perturbations. Nous avons des collaborateurs qui ont été questionnés. C'est une autre méthode que la nôtre. Cela n'arrive pas souvent. La dernière date d'il y a environ 10 ans. La prochaine ne devrait pas arriver prochainement.

M. Laurent DUPORGE : Nous aurons les résultats de cette enquête mobilités en décembre. Peut-on envisager d'en faire une présentation au comité syndical ?

M. Fabrice SIROP : Oui, bien sûr. On peut peut-être demander au CEREMA s'il accepte, de venir présenter les résultats de l'enquête mobilités.

M. Laurent DUPORGE : Je pense que le CEREMA sera honoré de présenter les résultats devant l'assemblée.

M. Fabrice SIROP : Effectivement, le but est de partager les informations obtenues. Nous organiserons cela pour le comité syndical de décembre si les informations sont disponibles.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ la convention attributive de subvention d'investissement relative à la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée Cerema » (EMC²) sur le ressort territorial d'Artois Mobilités, dite « EMC² de l'Artois » à conclure avec l'Etat

ET A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités à signer la convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2023/38/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

12°) Approbation d'une convention de mutualisation pour le transport scolaire adapté entre le syndicat mixte Artois Mobilités et le Département du Pas-de-Calais

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : Il y a un certain nombre d'élèves qui se trouvent aux franges de notre périmètre dans des collèges ou des lycées d'une autorité organisatrice de la mobilité voisine et il y a d'autres élèves qui sont dans des sections spécialisées. On s'est aperçu que quelque fois, nous faisons des transports sur le même itinéraire que le Département alors que l'on pourrait regrouper les élèves. Nous le faisons déjà de manière informelle entre les services. Nous vous proposons de le formaliser et de passer une convention pour établir cela. L'essentiel est d'être rationnel sur les transports mais qu'aucun élève ne puisse pas être transporté à l'école. Les flux vont se compenser, il n'y aura pas de grande dépense que ce soit pour nous ou le Département. Cela permet aux élèves d'avoir une vraie prise en compte.

A APPROUVÉ la convention relative à la mutualisation pour le transport scolaire adapté entre le syndicat mixte Artois Mobilités et le Département du Pas-de-Calais.

ET A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2023/39/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

13°) Approbation de conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre chacune des villes de Dourges, Noyelles Godault et la société Transdev Artois Gohelle et Artois Mobilités

M. Laurent DUPORGE : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : Les communes de Dourges, Noyelles-Godault et Harnes demandent qu'une convention tripartite soit passée entre la ville, TADAO et Artois Mobilités pour permettre l'accès des policiers municipaux en tenue aux réseaux de transports publics. Cela ne pose pas de difficulté majeure. Nous l'avons déjà fait pour d'autres communes.

M. Laurent DUPORGE : Je suppose que comme les précédentes délibérations, on approuve ?

A APPROUVÉ les conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la ville de Noyelles-Godault et la société Transdev Artois Gohelle, la Ville de Harnes et la Société Transdev Artois Gohelle, et la ville de Dourges et la société Transdev Artois Gohelle.

ET A AUTORISÉ le président à les signer et à prendre toute mesure visant à leur exécution.

2023/40/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

14°) Rapport TADAO

M. Laurent DUPORGE : Je vous rappelle que les prochaines réunions du comité syndical auront lieu le 5 octobre (*NB : date reportée depuis au 12 octobre*) et le 21 décembre 2023.

Je vous signale que nous avons eu notre troisième séance la semaine dernière de négociation avec TRANSDEV pour la DSP. L'offre définitive doit être remise le 13 juillet. Nous sommes proches de ce que l'on souhaitait. Il y a une baisse de 10 millions d'euros entre la première et la troisième réunion. Il n'y a pas de dégradation de l'offre. Nous avons été vigilants sur la question. Nous aurons l'occasion ensuite de vous présenter tout cela.

M. Pierre CHÉRET : Tu n'as pas parlé de l'option de la gratuité.

M. Laurent DUPORGE : C'est clair dans l'esprit de tout le monde. Nous connaissons désormais le coût de ce que l'opérateur demandera si on lève l'option gratuité. A la suite de la proposition finale, je ferai une lettre aux 3 présidents d'agglomérations pour leur expliquer la gratuité. Ensuite, chaque président prendra sa responsabilité, et fera part à son agglomération de cette possibilité, pour voir si cette option doit être levée ou non.

M. Pierre CHÉRET : Je voudrais ajouter simplement que si dans la négociation, nous avons gagné 10 millions, ce n'est pas rien. La proposition initiale envisageait des coûts bien plus élevés que ce que l'on souhaitait. Or, c'est la même chose pour la construction de la gratuité. Il y a une négociation à mener sur le chemin à parcourir.

M. Fabrice SIROP : Il y a effectivement dans l'offre une option qui a été négociée en parallèle de la démarche payante avec un compte d'exploitation prévisionnel qui prévoit un déclenchement au 1^{er} janvier 2026, ou 2027.

M. Laurent DUPORGE : Si c'est au 1^{er} janvier 2026, il faut prendre la décision avant le 31 décembre 2023. Il faut être raisonnable. Il y a de l'achat de matériel, etc. Les agglomérations auront deux ans pour intégrer les dépenses.

M. Fabrice SIROP : Juridiquement, on a fixé un an au candidat, même si c'est court. C'est 10 millions de plus pour les agglomérations par an avec une actualisation assez forcenée en ce moment et 10 millions supplémentaires d'investissement à réaliser en one shot. Les agglomérations savent ce qu'elles versent 18 millions annuels aujourd'hui, ce qui leur donne une idée de ce qu'il faudrait verser avec 10 millions supplémentaires avec la gratuité.

M. Jean-Pierre SANSEN : Lors de la dernière conférence des maires à la CABBALR, dans un compte-rendu des réunions qui avaient eu lieu dans différents territoires auxquelles Artois Mobilités avait participé, un certain nombre de remarques avaient été faites. Le rapport qui avait été fait par Sébastien Fougne évoquait les problèmes rencontrés et un certain nombre de maires sont intervenus pour parler de leurs difficultés et avoir un dialogue avec Artois Mobilités. Je suis intervenu en disant que je représentais la CABBALR au comité syndical afin de me faire le porte-parole de ces communes, qui, semble-t-il, ont des difficultés de rapport avec Artois Mobilités.

M. Laurent DUPORGE : C'est quelque chose de récurrent. Les maires qui disent par exemple qui ont du mal avec les services de l'agglomération. Je n'ai pas l'impression que mes collaborateurs soient difficiles, n'aient pas envie de prendre les uns ou les autres au téléphone. Très directement, je vous le dis. De temps en temps, on aime bien trouver un bouc-émissaire. A chaque fois, on rejette sur l'autre une responsabilité qui n'est pas tout à fait la sienne. Je défends mes agents, ils ne peuvent pas répondre à tout parfaitement. Ils font le job et je ne pense pas qu'ils soient désagréables. Ils savent qu'ils sont au service des collectivités et je pense qu'ils le font bien. Je dis souvent qu'avant de critiquer les autres, il faut regarder ses propres services et voir ce que l'on dit de nous. Nous ne sommes pas parfaits bien évidemment, il y a des erreurs qui sont commises mais franchement, est-ce que vous avez l'impression que les agents d'Artois Mobilités, présents ici, n'ont pas envie d'être à votre service. Je ne pense pas. Je vous pose la question : les collaborateurs d'Artois Mobilités font-ils mal leur travail ?

M. Gaëtan VERDOUCQ : Sur le sujet, au niveau d'Artois Mobilités, nous avons toujours une problématique au niveau de Beuvry sur un terminus à Beuvry-Gorre par rapport à sa position en centre-ville à proximité des écoles. On a échangé avec le maire et le Président pour réfléchir à déplacer le terminus, et il y a une problématique de rotation avec une voirie qui se dégrade avec le passage des bus qui génèrent des vibrations sur les habitations. Est-ce que l'on pourrait réfléchir à adapter la taille des bus qui sont vides sur des rotations intra-Beuvry. Le bus prendrait les usagers sur 7/8 arrêts et les déposeraient sur des lignes plus importantes, ce qui permettrait de régler ce problème. On vous a souvent sollicité concernant les bus pour leur vitesse, ce qui est une vraie problématique sur notre commune. Vous avez répondu que mettre un circuit de bus, c'est compliqué, ça coûte cher, il faudrait du personnel. Ces problématiques sont permanentes et nous les subissons au quotidien et sur lesquelles on demande à Artois Mobilités de réfléchir s'il n'y a pas des solutions pérennes.

M. Fabrice SIROP : Nous connaissons bien le sujet. Nous avons cherché des solutions, pour le moment, nous n'en avons pas trouvées pour le terminus.

Sur la dégradation des chaussées, ce n'est pas propre à Beuvry, il y a plein d'endroits. Cela est plus lié à la mauvaise santé du réseau viaire. Vous avez bien fait de limiter la vitesse. Nous n'avons aucun souci à ce que soient organisés des contrôles de vitesse en liaison avec la police nationale ou la gendarmerie. Le respect du code de la route fait partie des missions de base de nos chauffeurs. Nous savons que s'il n'y a pas cette mesure scientifique de la vitesse, on a toujours l'impression quand on est piéton ou riverain qu'un véhicule lourd va plus vite qu'en réalité alors qu'une voiture qui va plus vite que la vitesse autorisée, on pense qu'elle respecte la vitesse autorisée. Il y a des endroits en effet où l'on n'arrive plus à passer,

parce que les chaussées sont trop dégradées. Nous travaillons sur tout. Il y a une différence entre le fait de répondre positivement à la problématique sans pouvoir proposer de solution satisfaisante et le fait de ne pas répondre du tout.

L'une des communes évoquées par M. Sansen auparavant nous a adressé de nombreux courriers depuis le début d'année sur des sujets divers et variés. Tous ces courriers ont eu une réponse dans les 15 jours. Ce n'est pas la réponse qu'attendait le Maire en question. C'est autre chose. On ne peut pas dire que l'on oppose un silence absolu et méprisant aux demandes des mairies. Vous avez le pouvoir de police. Nous n'avons pas trouvé pour le moment de solution à Beuvry.

M. Pierre CHÉRET : Je pense que l'on est dans une situation où l'on doit porter au-delà, c'est-à-dire une dynamique qui s'engage vers le transport collectif plutôt qu'individuel qui est très coûteux. Je pense que la question de l'évolution va devenir très censée. Il va y avoir des propositions de communes parce que s'il y a des possibilités de faire en sorte qu'il y ait moins de transports individuels, l'idée est que le bus soit l'acteur majeur pour pouvoir y répondre, bien qu'il ne pourra bien sûr pas être présent dans toutes les rues. La trame commence à être quelque chose d'important. Il y a une sensibilité chez nous en tant qu' élu de faire en sorte qu'il y a une transformation à faire de cette nécessité de porter une alternative plus dans une vision de qualité de ligne ou de transport plutôt que celle simplement de petites adaptations. Nous avons encore des quartiers qui évoluent même s'il y a les ZAN (zero artificialisation nette), des quartiers se transforment. Dans ma commune, les quartiers évoluent et cela pose des problèmes dans ce domaine là. Je pense qu'il faut que l'on ait une hypersensibilité. Le dialogue est permanent avec Artois Mobilités. Les agents ne sont pas mis en cause. Il n'y a pas de rétention. Mais il n'y a pas toujours la réponse que l'on souhaite.

M. Laurent DUPORGE : Non, il n'y a pas la réponse que l'on souhaite. Quand vous demandez à la Région quelque chose et qu'elle vous dit non, c'est la même chose, quel que soit l'administration. Bien évidemment, vous n'aurez pas toujours ce que vous souhaitez. Ce qui est légitime à obtenir, vous l'avez. Quand on nous demande de refaire la voirie, nous répondons non car nous n'avons pas la compétence parce qu'il y a des bus qui roulent dessus. Des camions roulent aussi dessus. On ne demande pas aux entreprises de transport de refaire les routes. Il n'y a pas toujours de réponse positive. On applique l'équité, de la même façon que dans ma commune. C'est-à-dire que les dispositifs sont adaptés de la même manière pour toutes les communes. C'est le même traitement pour tous. Cela a été la base de mon engagement à Artois Mobilités depuis le début. Il ne peut pas y avoir d'aide, d'accompagnement, de subventions à géométrie variable. Je peux vous dire que ce principe, il a été respecté.

M. Alain DUBREUCQ : en ce qui concerne le rapport entre Artois Mobilités et les communes, j'ai eu à connaître il y a quelques semaines une rencontre avec Artois Mobilités pour la mise en accessibilité des quais de bus. C'est vrai que quelque part, j'ai beaucoup apprécié, parce que cette réunion a eu lieu bien en amont. C'est vrai qu'il faut prendre contact avec la mairie parce que parfois cela peut poser de vrais problèmes pour les riverains. J'ai bien aimé et je pense que la méthode est très bonne. Quelque part, il faut absolument associer la commune à ce genre de choses. Après, M. SIROP va vous proposer le rapport d'activités. Je tiens à dire aussi que mardi matin, j'ai présidé la réunion de la CCSPL où le rapport d'activités a été présenté pendant 2 heures. Il y a eu quelques réflexions d'habitants de Oignies. C'est bien parfois de prendre le pouls des usagers. On prend en compte les visions de tous et je trouve que c'est la bonne méthode.

M. Daniel LEFEBVRE : Vous êtes au courant Monsieur le Président de nos difficultés vu que l'on parlait des voies de passage des bus avec la place de la Marne à Houdain. On a un dialogue avec la CABBALR qui rejette étant donné que c'est en dehors des quais, c'est une voie de contournement en fin de circuit. A l'origine, les bus devaient faire demi-tour à l'entrée de la cité des arbres et l'aménagement avait été fait avec le rond-point et la chaussée. Après les essais, on s'est aperçu que le contournement nécessitait des manœuvres dans le rond-point qui était trop petit et trop étroit malgré le rétrécissement des trottoirs et donc le contournement s'est fait sur une partie de la place de la Marne. Or, cette chaussée de contournement n'a pas été faite en renfort pour le passage de bus. Contact a été pris avec EIFFAGE qui a fait les travaux et qui disait qu'un devis complémentaire avait été fait et avait été rejeté par Artois

Mobilités à l'époque. La chaussée n'étant pas prête pour supporter le passage, d'autant plus à angle droit d'une trentaine de bus par jour, Madame le Maire a pris un arrêté pour interdire le passage des véhicules de plus de 2,5 tonnes sur cette zone. La CABBALR répond qu'elle n'a pas la compétence sur cette partie de chaussée située après le terminus.

M. Fabrice SIROP : On va être relativement clair. Ce n'est pas Madame le Maire qui a pris l'arrêté, c'est vous M. Lefebvre en son nom puisque Madame le Maire est salariée à Artois Mobilités. J'imagine que dans un souci de clarté, c'est vous qui l'avez signé. Nous avons trouvé une autre solution. L'historique de ce problème est bien celui que vous avez narré. La seule difficulté, c'est que, une fois que l'on a passé l'arrêt de bus et que l'on retourne, on n'est pas en site propre. La règle qui avait été retenue, c'est que hors site propre, nous ne faisons pas les travaux. Au demeurant, pour la place de la Marne, il y a eu une réunion qui a eu lieu en avril 2021, qui a pu montrer qu'il y avait des problèmes de stabilité du sous-sol, stabilité qui était peut-être liée à l'état de l'assainissement sous cette chaussée. Nous avons parfaitement respecté les consignes de ce comité : nous n'avons pas fait les choses en banalisé – Il y a eu des réunions de travail techniques avec la CABBALR les services techniques de la ville et Artois Mobilités. Naturellement, le contournement de la place de la Marne fait partie du tracé du BHNS qui est d'ailleurs repris dans le tracé qui a été notifié à la commune alors j'ignore pourquoi vous ne l'avez pas retenu dans la convention de gestion qui vous lie avec la CABBALR. Nous avons respecté les règles. Nous ne pouvons pas le faire parce que la CABBALR ne veut pas considérer que le retournement d'un bus fait partie du circuit. Juridiquement, nous ne pouvons pas intervenir.

M. Daniel LEFEBVRE : La convention avait été faite avec le retournement du bus à la cité des arbres.

M. Fabrice SIROP : Non, il n'y a pas de convention à l'origine. C'est une solution qui a été choisie et retenue dans le cadre de la déclaration d'utilité publique, donc avant les travaux. Au niveau des conventions de rétrocession des éléments qui ont été donnés à la fois à la CABBALR et à la commune, le retournement est bien prévu dedans. La meilleure preuve, c'est que vous nous avez confiés une délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'abattage d'arbres entre autres. Cela n'a pas été découvert l'année dernière. Il y a eu une réunion en avril 2021. Je tiens à la disposition tous les documents à la disposition de qui les veut.

M. Daniel LEFEBVRE : Donc c'est à la CABBALR qui doit prendre en charge.

M. Fabrice SIROP : Je ne sais pas. Je ne sais pas quelle est la nature de vos relations avec la CABBALR. Dans l'idéal, cela aurait dû être dans la convention.

M. Laurent DUPORGE : Pour avancer, il faut être de bonne composition. Que la commune d'Houdain se rapproche de la CABBALR et règle ce problème. Après, tout va se régler tranquillement. Juridiquement, Artois Mobilités ne peut pas le faire.

M. Fabrice SIROP : Tous les jours, il y a environ 150 personnes qui prennent le bus place de la Marne qui sont déportées sur un arrêt à 500 mètres. Nous faisons des kilomètres supplémentaires pour aller faire la régulation et le demi-tour au dépôt. On ne voit pas comment on pourrait intervenir sur une chaussée banalisée qui fait l'objet par ailleurs, d'une convention ou qui devrait faire l'objet d'une convention entre l'agglomération qui sur la Bulle 2 assure l'entretien « général » hors portions de site propre gérées par Artois Mobilités et la commune. Nous pouvons le formaliser par courrier pour expliquer notre position.

M. Pierre CHÉRET : Ma réflexion était la suivante : pour la plupart des communes, cette question de la mobilité est inscrite dans les réflexions. Aujourd'hui, la réflexion est plus globale, plus large qu'avant, au-delà du bus. On a besoin de travailler plus finement sur les réponses alternatives à l'automobile. Je pense que ce n'est pas une question uniquement relationnelle, c'est aussi parce qu'il y a un changement chez les élus d'appropriation de cette question.

Deuxième remarque, j'ai sorti le rapport de 2019 qui détaille ligne par ligne le nombre d'usagers, les ventes de billets par ligne, et dans le dernier rapport de 2022, je n'ai pas retrouvé toutes ces informations. Le nombre de pages a largement diminué, passant de plus de 700 à 48 pages.

M. Fabrice SIROP : Soyons clairs et précis. Ce n'est pas notre rapport mais celui du délégataire.

M. Laurent DUPORGE : S'il y a des interrogations sur telles ou telles données, vous demandez. Nous vous les transmettrons sans problème. Je ne sais pas si vous réalisez ce qui a été fait par Artois Mobilités. C'est important.

M. Fabrice SIROP : On va préciser les choses. Il y a deux rapports. Le rapport TADAO qui est celui qui est affiché en ce moment et le rapport d'Artois Mobilités qui sera communiqué aux agglomérations. M. Quentin DENOYELLE va présenter le rapport TADAO.

(projection des éléments du rapport TADAO)

M. Quentin DENOYELLE : Effectivement, pour répondre à M CHÉRET, à la fin de la délibération qui figure dans le dossier, il y a un lien qui permet de télécharger le rapport complet de TADAO avec l'ensemble des détails des lignes de bus. Je ne vais pas entrer dans ce niveau de détail. Le délégataire a surtout insisté sur un fait. L'année 2022 est la première année « normale », 2019 était l'année de début de mise en œuvre, 2020 et 2021 étaient des années avec la crise sanitaire qui ont eu un impact fort sur le réseau. 2022 est la fin de l'intégration complète des communes qui ont fusionné avec Artois Comm' en 2017. On a ainsi pu avoir un service complet sur l'ensemble des 35 nouvelles communes. Et puis c'est un réseau stabilisé qui a commencé à porter ses fruits.

En termes de chiffres clés, on est sur 56 lignes régulières, 7 lignes BHNS, le réseau de TER avec les 30 gares qui couvrent le territoire, qui permettent de l'irriguer de façon plus fine et les services de transports scolaires qui permettent au quotidien de transporter les collégiens et les lycéens jusqu'à leur établissement.

Il y a eu entre 100 et 200 modifications d'offres sur le réseau, la plupart sont mineures puisqu'il s'agit de corriger un horaire pour permettre aux élèves de rentrer en classe à l'heure. Les principales modifications sont sur la ligne 47 à Carvin avec son prolongement pour desservir la piscine. L'objectif était double : permettre aux habitants de Carvin de rejoindre ce nouvel équipement et de permettre aux habitants de Libercourt et Oignies d'y avoir également accès. C'est une ligne qui passe toutes les heures, cela pèse 52 000km par an.

Un service Chronopro sur la zone de Libercourt vient en compensation de la ligne 47 qui passait avant dans cette zone sans faire beaucoup de montées. On a adapté aussi la Bulle 1 et la Bulle 2 et la Bulle 4 par rapport aux horaires de prise de service des agents de l'hôpital de Beuvry et on a également sur la commune de Liévin adapté la ligne 31 pour desservir un nouvel équipement commercial.

Surtout en 2022, cela a été le lancement des navettes Bollaert permettant de relier en 15min le parking du stade couvert au stade Bollaert qui permet d'alléger la pression de véhicules de particuliers aux alentours du stade lorsqu'il y a des matchs de football. Vous retrouvez à droite l'ensemble des grands chiffres du réseau que vous retrouverez de façon plus détaillée dans le rapport complet.

En termes de validations et de recettes, on a aujourd'hui 13,7 millions de validations ce qui correspond à ce qui est fait en termes de kilomètres. On est sur une forte progression par rapport à 2021 du nombre de validations, avec un effet rattrapage et l'aboutissement de tous les efforts faits pour améliorer le réseau ces dernières années.

Il y a davantage d'abonnés, ce qui fait grimper le nombre des validations mais les recettes progressent moins vite du fait du paiement unique d'abonnements dont le tarif est attractif.

2022 est aussi l'année de certains records qui ont été battus. Le 6 octobre, on a atteint 72 480 validations sur une journée. C'est aussi un record en termes de moyenne de validations sur une journée en moyenne en octobre qui est un mois fort. On a aussi passé le seuil des 10 000 validations par jour, qui est un seuil symbolique. L'ensemble des services trouve leur public.

Sur les recettes, la part des abonnements progresse d'année en année : 40% en 2019 à 45% en 2022 au détriment des titres occasionnels. Ce sont surtout des abonnements jeunes. Un abonnement à 50€ par an ou 5€/mois, c'est très attractif. Ensuite il y a les scolaires et les abonnements sociaux, les demandeurs d'emploi et les personnes de plus de 65 ans.

On a demandé à TRANSDEV Artois-Gohelle de travailler sur l'attrait des autres types d'utilisateurs.

Sur le graphique présenté, on voit la progression des différents canaux de distribution. Les DAT sont les distributeurs automatiques de titres, c'est ce qui se trouve sur les quais pour permettre aux usagers d'acheter directement leur billet. Les canaux digitaux dématérialisés sont très utilisés aujourd'hui. Sur la relation client, vous pouvez voir les différents visuels que TADAO a diffusés en 2022. TADAO a noué un partenariat avec 150 commerçants du territoire, à chaque fois qu'un abonné valide, il engrange des points qu'il peut ensuite valoriser auprès d'un commerçant sous forme de bons de réduction. C'est très incitatif. Cela permet de s'assurer que les abonnés valident quand ils montent dans le bus et cela permet de soutenir et d'accompagner le développement économique du territoire. TADAO met en avant aussi des partenariats de longue date avec les fêtes de la Sainte Barbe ou la Route du Louvre qui sont des événements marquants du territoire.

La mobilité, c'est aussi donner aux gens les clés pour se déplacer. C'est tout l'enjeu du programme LEMON qui est un laboratoire d'expérimentations qui est mené avec TADAO, Artois Mobilités et les acteurs sociaux du territoire. On travaille auprès des collégiens pour faire tomber certains freins à l'usage du bus avec des casques de réalité virtuelle pour appréhender l'environnement du bus avant d'aller concrètement sur le terrain. Il y a d'autres expérimentations à destination des personnes en situation de handicap et des personnes qui font l'objet de politiques de la ville.

TADAO maintient des investissements que l'on a mis à leur disposition.

L'enquête 2022 de satisfaction client montre une note de 8,1 sur 10, ce qui est correct, mais à améliorer. Ils ont eu le prix de l'association ALLIANCE pour leur politique RSE. Ce sont des éléments plutôt positifs.

M. Laurent DUPORGE : Si vous souhaitez des informations complémentaires, les agents d'Artois Mobilités sont à votre service.

M. Jean-Pierre CHÉRET : Bonne initiative de TADAO, dans ma commune, ils apprennent aux enfants à consulter les dépliants des lignes scolaires et ils distribuent des feuilles à remplir directement par les parents et ainsi TADAO leur donne directement leur carte d'abonnement.

M. Fabrice SIROP : Cela se faisait déjà avant, seulement, on n'a pas les moyens de faire toutes les classes de CM2.

M. Laurent DUPORGE : Ce qui est bien, c'est que les classes commencent à utiliser le réseau existant. Je constate que cela commence à se développer. Certaines écoles de Liévin commencent à avoir le réflexe d'utiliser le réseau existant. Je trouve que c'est bien.

M. Fabrice SIROP : On pense qu'il va falloir réattribuer des moyens à cette mission. On oriente TADAO vers cela.

Le comité syndical :

A CERTIFIÉ que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2022 a été présenté à l'assemblée délibérante d'Artois Mobilités réunie le 29 juin 2022

M. Laurent DUPORGE : Je propose de reparler du rapport d'Artois Mobilités au prochain comité syndical s'il y a des questions complémentaires. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite de bonnes vacances.

* *
*

Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent procès-verbal, sont disponibles au pôle juridique d'Artois Mobilités